3. Vers une continuité pour la desserte des îles du Morbihan et du Finistère

La délégation de service public de la desserte des îles du Morbihan devrait être à nouveau confiée à la Compagnie océane. (Photo : Compagnie océane)

Vers une continuité pour la desserte des îles du Morbihan et du Finistère

Publié le 02/11/2022 16:21 | Mis à jour le 03/11/2022 11:54

La Compagnie océane et Penn ar Bed sont pressenties comme futurs délégataires de la desserte des îles du Morbihan et du Finistère. Leurs offres doivent être soumises au vote de la commission permanente du conseil régional de Bretagne le lundi 7 novembre.

Le conseil régional s'apprête donc à choisir la continuité pour la desserte de Belle-Île, Groix, Houat et Hoedic d'un côté, et Ouessant, Molène et Sein de l'autre, en renouvelant sa confiance aux délégataires actuels pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2029.

Trois offres ont été déposées pour les deux lots, indique la région : Compagnie océane, filiale de Transdev, pour le Morbihan ; Penn ar Bed, filiale de Keolis, pour le Finistère ; et Brittany ferries qui s'est positionnée sur les deux dessertes. Mais à l'issue de la période de négociation, seules les deux premières offres ont été retenues, celles de Brittany ferries ne répondant pas à certaines conditions du cahier des charges. La région Bretagne, qui a pris la compétence de la desserte des îles en 2017, avait lancé en mai et juin 2021 une consultation des usagers pour mieux définir les besoins des îliens comme des touristes de la future desserte en termes d'horaires, de tarifs, de services…

Ces dernières années, la Compagnie océane a transporté environ 1,5 million de passagers par an vers les îles du Morbihan et Penn ar Bed 330 000 vers celles du Finistère.

Ève CHALMANDRIER